CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E18358** **VALABLE JUSQU'AU** **17/10/2027**

ÉDITÉ LE 30/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1990

Raison sociale : VICTOR

Forme juridique : SAS

Capital : 41 600

23 RUE DES POLYANTHAS
PRÈS DU MAGASIN SITIS, SUR LE PARVIS
93110 ROSNY-SOUS-BOIS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BOBIGNY

Siret : 378 288 773 00047

Téléphone : 01 48 55 33 28 **Fax :**

Portable : 06 08 21 72 98

Code NACE : 4399C

Responsabilité légale :
DAUPHIN THIERRY PRÉSIDENT

Numéro caisse de congés payés : 210292400161

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP F12912F1244000 / 001 650221/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1244000/0016502210/0

Site Internet : http://www.victor-sas.fr

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2026

E-mail : societe.victor.sas@gmail.com

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 926 875 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2121	Ravalement en maçonnerie	6	17/10/2023
2171	Taille et pose de pierre		17/10/2023
2183	Restauration pierre de taille et maçonnerie du patrimoine		17/10/2023
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

30/07/2026 14:01

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.